

Envoi : 28/03/2018  
Réception par le Préfet : 28/03/2018  
Publication : 29/03/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2018-3-6-4

**Séance** du vendredi 23 mars 2018

**PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE  
POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT A LA  
CANDIDATURE AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR  
TERRITOIRES D'INNOVATION DE GRANDE AMBITION  
EN SUD ALSACE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, M. DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme BOHN.  
M. COUCHOT donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.  
Mme JENN donne procuration à Mme HELDERLE.  
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. BIHL.  
Mme MILLION donne procuration à M. HABIG.  
Mme RAPP donne procuration à Mme MARTIN.  
M. SCHITTLY donne procuration à M. MUNCK.  
M. STRAUMANN donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CP-2017-11-6-4 du 8 décembre 2017 approuvant la convention d'autorisation de financements complémentaires avec la Région Grand Est dans le champ des filières agricoles et forestières,
- VU le règlement financier départemental,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 16 mars 2018, relative à la présentation du PIA-TIGA,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de valider officiellement la participation du Département au consortium du Programme d'investissements d'avenir – territoires d'innovation de grande ambition (PIA – TIGA) « Champs du possible, Villes du futur » en Sud Alsace,
- d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le recours à un groupement de commandes comme mode de collaboration entre Mulhouse Alsace Agglomération, coordonnateur du groupement, et les différents partenaires publics concernés (dont le Département), dans le cadre de la réalisation de prestations intellectuelles d'accompagnement des acteurs impliqués à l'occasion de la formalisation de leur candidature au programme d'investissements d'avenir – territoires d'innovation de grande ambition (PIA-TIGA) « Champs du possible, Villes du futur » en Sud Alsace ci-jointe au rapport,
- d'approuver, en conséquence, la nouvelle convention constitutive de groupement de commande correspondante, ci-jointe ;
- de confier au coordonnateur la mission de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection du titulaire de l'accord-cadre correspondant ainsi qu'à la passation, la conclusion et l'exécution des bons de commande ;
- de valider le fait que le coordonnateur du groupement prendra à sa charge les frais matériels et qu'il ne percevra aucune rémunération pour l'exécution de ses missions de mandataire ;
- de valider le montant des besoins du Département dans le cadre du groupement précité arrêté à la somme maximale de 20 000 €. Les crédits seront imputés au Programme C751, Chapitre 65, Fonction 738, Nature 6568,
- d'autoriser la Présidente à signer la convention constitutive de groupement précitée.
- de donner mandat à M2A pour représenter le Département dans le cadre de la candidature des territoires Sud Alsace à l'appel à manifestation d'intérêt PIA-TIGA, approuve en conséquence la lettre de mandat jointe en annexe et autorise la Présidente à la signer et à signer tous les documents qui s'avèreraient nécessaires en ce domaine.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité